

# Trail

de la Ouenghi

DIM. 18 Oct. 2020

**Point  
Rouge**  
.com

**TRAILS**

7, 12 & 17 Km\*

(Nouveau parcours)

**KIDS**

1 km

(course ou marche)

Garderie 

Animations 

Billets d'avion à gagner 

Tarif : 2.500 Frs (3.000Frs sur place)

Enfant : **Gratuit**

Inscription sur >>



\* Nouveau parcours avec limite de temps



# Règlement

## Article I. L'ÉVÈNEMENT

L'Association **OUENGI SPORTS AVENTURES** organise :

### « Le Trail de la Ouenghi »

Le **Dimanche 18 Octobre 2020**. Cette course nature se déroule sur la propriété Malmezac située au fond de la vallée de la Ouenghi. Le parcours débute au bas de la vallée au bord de la rivière pour mener sur les premiers reliefs de la chaîne.

## Article II. DETAILS DES DIFFÉRENTS PARCOURS

L'évènement comporte 4 parcours au choix :

PARCOURS	Distance	Dénivelé	Age minimum	Nbre Participants Max.	Heure Départ	Durée Max. Imposée	Classements
KIDS	2 Km	50 m	8 ans	libre	8h30	libre	Oui
OUENGI 7	7,8 Km	280m D+	16 ans	200	8h	2H45	Oui
OUENGI 12	12,5 Km	690m D+	18 ans	250	7h45	<b>3H30</b>	Oui
OUENGI 17	17,1 Km	900m D+	18 ans	100	7h	<b>4H15</b>	Oui

**Pour les mineurs** : Une autorisation parentale sera exigée. **Voir article 4 du règlement.**

### Barrières Horaires :

Des « barrières horaires » seront mises en place sur OUENGI 12 et OUENGI 17 afin de permettre une arrivée de tous les participants à 11h30.

Les « barrières horaires » seront appliquées au passage du PC1, PC2 et PC4.

Si la personne arrive après le temps imparti sur le PC, elle sera alors mise hors course (retrait du dossard) mais pourra finir le trail par le parcours du OUENGI 12 ou du OUENGI 7.

## Article III. PROCEDURES D'INSCRIPTIONS

**La date limite des inscriptions est le mercredi 15 Octobre 2020 à 18h.**

L'inscription sur place sera possible avec un supplément de 500 Frs par participant dans la limite des places disponibles.

Pour s'inscrire, le futur participant devra se connecter sur le site inlive.nc (<http://www.inlive.nc>).

Remplir le formulaire d'inscription en ligne, télécharger obligatoirement une copie de son certificat médical (ou licence) et procéder au règlement par carte bancaire. Dès la fin de la transaction, le participant recevra un email de confirmation d'inscription

## Article IV. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

L'événement « Trail de la Ouenghi » est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. En revanche, l'âge minimum de participation varie suivant l'épreuve (cf article 2). Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à prendre le départ des différentes courses.

**Il est interdit de participer avec un animal, ou de faire l'épreuve sans dossard.**

Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent remplir la case autorisation parentale lors des inscriptions.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur d'un des justificatifs énumérés dans le tableau ci-dessous :

Justificatif accepté	Sous condition
Licence délivrée par la FFA	En cours de validité à la date de la compétition
Licence délivrée par la FFTri	
<b>Certificat médical</b> ou copie	<ul style="list-style-type: none"> <li>datant de moins de un an à la date de la compétition,</li> <li>doit y apparaître non-contre-indication à la pratique du Sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.</li> </ul>

## Article V. DROITS D'INSCRIPTION

Les montants des différentes inscriptions sont :

- « Ouenghi 7km » : 2.500 Frs
- « Ouenghi 12km » : 2.500 Frs
- « Ouenghi 17km » : 2.500 Frs

*L'inscription comprend l'accès aux ravitaillements sur le parcours, et à celui de l'arrivée.*

## Article VI. DOSSARDS

### 1. Numérotation des dossards :

Afin de faciliter à l'organisateur le contrôle, l'identification ou bien l'orientation des participants, la numérotation et la couleur des dossards dissocieront les concurrents des différents parcours.

### 2. Le retrait des dossards :

**Le retrait des dossards se fera soit chez Point Rouge ou le jour de l'épreuve entre 6h30 et 7h30.**

Le retrait du dossard ne sera possible qu'à :

- La présentation du document fourni à l'inscription en ligne.
- la présentation du document sur écran smartphone, tablette ou le reçu imprimé envoyé sur votre boîte mail.
- Ou bien la présentation d'une pièce d'identité

A noter que la date de retrait des dossards sera fixée ultérieurement. Un email sera envoyé au participant une fois la date établie.

## Article VII. DEPART – ARRIVEE

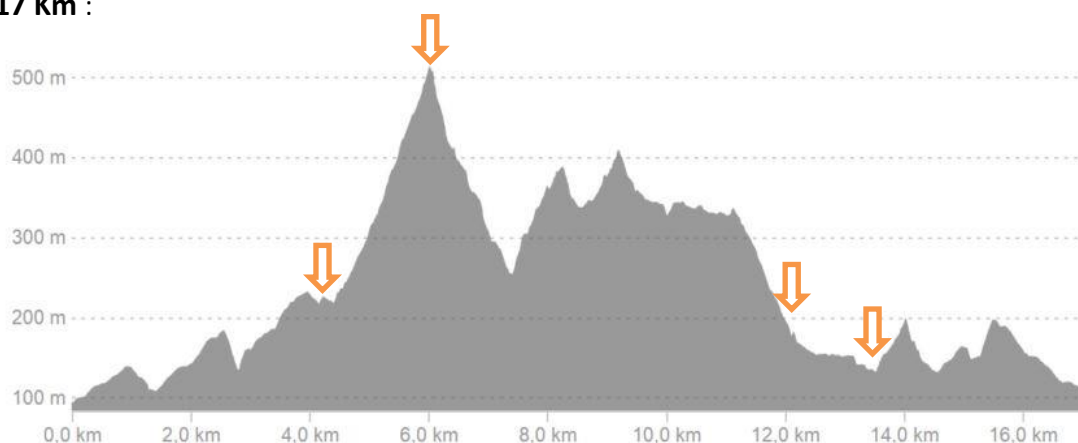
Le départ et l'arrivée se feront au même endroit, à l'entrée de la propriété Malmezac.

- A 8H00 : Départ du « Ouenghi 17 »
- A 8H15 : Départ du « Ouenghi 12 »
- A 8H30 : Départ de la « Ouenghi 7 »

Remise des prix vers 11H30.

## Article VIII. POSTES DE CONTROLES & RAVITAILLEMENTS

Parcours 17 Km :



**Parcours 12 Km :**

**Parcours 7 Km :** 3 PC de ravitaillements.

## Article IX. BALISAGE

Le balisage sera assuré par des panneaux, de la rubalise ou des bombes de marquage biodégradable, qui seront retirés dès la fin des épreuves.

Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques.

Des serres files seront présents pour sécuriser les parcours et assureront également le dé-balisage.

## Article X. SANITAIRES ET PARKING

Des sanitaires seront mis à disposition des concurrents sur le site Départ/Arrivée. (Voir affichage sur site)

Le site ne sera pas équipé de douches, mais la rivière à proximité permettra aux personnes de se laver.

Un parking se situe à l'entrée du site. Le stationnement des véhicules devra s'effectuer selon les consignes des bénévoles à votre entrée dans le parking.

## Article XI. CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour toutes les épreuves du « Trail de la Ouenghi », les concurrents s'engagent à se soumettre à ces règlements par le seul fait de leur inscription et par la signature électronique du bulletin d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

L'acceptation de ce règlement est un préalable incontournable à la participation à l'événement « Trail de la Ouenghi ». Il sera demandé à chaque participant de cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription.

## Article XII. ENVIRONNEMENT

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement être très respectueux de l'environnement. Ne rien jeter sur les chemins en dehors des zones de ravitaillement.

Afin de respecter la flore, il est interdit d'emprunter le parcours en dehors du balisage.

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler et/ou reporter les épreuves prévues, avec remboursement possible.

### **Article XIII. SECURITE**

Le dispositif de sécurité sera composé de :

- Réseau radio interne et avec l'organisation.
- Une ambulance à l'arrivée.
- Un médecin en itinérance sur le parcours.
- Radios et téléphones portables pour les personnels de l'organisation.
- Des véhicules de l'organisation seront sur les parcours de manière à pouvoir ramener les concurrents vers l'arrivée en cas d'abandon.

### **Article XIV. EQUIPEMENT NECESSAIRE**

Pour toutes les épreuves, chaque concurrent doit être en possession :

- De chaussures fermées adaptées à l'épreuve (obligatoire)
- Casquette ou autre couvre-chef (conseillé)
- Son dossard mis en évidence sur le devant
- 1 litre d'eau minimum

Un coureur souhaitant utiliser des bâtons doit les avoir avec lui durant toute la course.

### **Article XV. ABANDON**

Sauf blessure, un coureur (dans la mesure du possible) ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le jalonneur et lui remettre son dossard qui le remettra au PC Course.

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation. (Le jalonneur le plus proche).

Si les conditions météo, l'état physique ou si le mauvais comportement d'un concurrent l'exige, les serre-files, l'équipe médicale, et la direction de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon, ou de l'exclure de la course.

Nous rappelons que les serre-files cheminent sur le parcours de sorte qu'ils ne doublent jamais un concurrent. Ils s'assurent que le dernier concurrent soit passé à chaque point de contrôle de manière à prévenir la direction de course.

### **Article XVI. ASSURANCE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile GENERALI IARD en ce qui concerne l'organisation et la couverture des organisateurs et des bénévoles. Cette assurance ne couvre pas les risques pour chaque concurrent.

Les organisateurs rappellent aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

## Article XVII. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Les remboursements en ligne seront possibles jusqu'au 15/10/2020 (Virement du montant de votre inscription sur votre compte, moins les frais d'inscription 140F environ). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'un certificat justifiant la non-participation à l'événement.

L'organisation se réserve le droit de considérer si un certificat est recevable ou non et préviendra l'intéressé.

## Article XVIII. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Prévu à 11h sur la zone de départ.

**Le classement des épreuves chronométrées sera effectué à l'aide d'une puce électronique sur le dossard**

### 1. Sur le parcours « KIDS » :

- Classement 8 à 10 ans filles,
- Classement 8 à 10 ans garçons,
- Classement 11 à 13 ans filles,
- Classement 11 à 13 ans garçons,
- Classement 14 à 15 ans filles,
- Classement 14 à 15 ans garçons,

*Age au 31 décembre 2020.*

### 2. Sur les parcours 7Km, 12Km et 17Km :

- Classement Scratch Hommes,
- Classement Scratch Femmes,
- Classement par catégorie et par sexe, les 3 premiers des : (lots non cumulables)
  - Cadets sur le parcours 7km uniquement
  - de 2000 à 2001 – Juniors
  - de 1999 à 1980 – Séniors
  - de 1979 à 1970 – Vétéran 1
  - de 1969 à 1960 – Vétéran 2
  - après 1959 – Vétéran 3 et 4

*Age au 31 décembre 2020.*

### **LOTS A GAGNER PAR TIRAGE AU SORT :**

- Pour les participants de Petit et Grand Ouenghi uniquement,
- La personne tirée au sort devra être présente sur place au moment de l'annonce du tirage.

## Article XIX. RESULTATS et PHOTOS

Les résultats seront affichés au fur et à mesure et dès la fin de l'épreuve sur le site de Départ/Arrivée et seront publiés la Page Facebook « **Ouenghi Sports Aventures** », de **INLIVE.NC** et seront envoyés directement sur votre boîte mail de votre inscription en ligne.

Photo et Vidéo sur le parcours seront en ligne sur la page la page facebook OSA.

## Article XX. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du directeur de course
- de trois personnes du bureau de l'association.
- et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course

Le jury est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

## Article XXI. ANIMATIONS « village Départ-Arrivée »

De manière à vous faire passer une matinée agréable, seront mis en place :

- Un DJ & Animateur sur place animera l'épreuve
- Une garderie pour enfants à partir de 2 ans (place à réserver lors de l'inscription)
- Stand Café (matin) et Brochettes/Sandwich (midi)
- PhotoBooth, accès pump track à vélo
- Jeux pour les enfants

## Article XXII. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats.

## Article XXIII. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Les images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et la communication de l'événement.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

## Article XXIV. ACCORD DU REGLEMENT

DU FAIT DE SON ENGAGEMENT, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant. À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la santé du coureur en danger ou en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de remboursement total ou partiel aux participants en fonction des frais engagés pour la mise en place de l'événement.

Le Directeur de Courses  
Ouenghi Sports Aventures